AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

DOSSIER DE PRESSE

« Evaluer la qualité des eaux de la Slack»

Marquise, le 15 décembre 2016

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26
m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

SOMMAIRE

Communiqué

Fiche 1 : La Slack ; l'une des principales rivières du Boulonnais

Fiche 2 : Les stations de mesures automatiques de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Fiche 3 : LE SYMSAGEB ou la gestion de l'eau dans le boulonnais

Fiche 4 : L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, outil de solidarité financière au service de l'eau

Annexes :
- plaquette « évaluer la qualité des eaux de la Slack »
- contre-courant « les rivières du bassin Artois Picardie à la loupe »

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26
m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Communiqué

Depuis son origine, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie agit pour reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Avec l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE), le bassin Artois-Picardie doit veiller à ce que l'objectif de « Bon Etat » soit atteint et conservé sur l'ensemble de ses milieux aquatiques, à échéance 2015, 2021 ou 2027 selon les dérogations.

Ce 15 décembre, l'agence de l'eau a souhaité valoriser l'étude actuellement réalisée en régie sur la Slack, l'une des principales rivières du boulonnais. En effet, après une première campagne de prélèvements réalisée en 2015 (mi-novembre à mi-décembre), qui a mis en évidence différentes sources de pollution, l'agence a relancé une campagne de mesures en continu en vue d'affiner les sources de pollution et donc le programme d'actions à mener sur ce territoire.

Cette campagne de mesures s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques défini au travers des orientations du SAGE* du Boulonnais et des dispositions du SDAGE** Artois-Picardie. Elle servira à l'établissement d'un diagnostic des pressions polluantes sur les cours d'eau du bassin versant de la Slack et permettra au futur Comité de Pilotage « Qualité des 3 cours d'eau » animé par la Commission Locale de l'Eau d'orienter les actions et travaux prioritaires en vue d'atteindre le bon état écologique.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*
***Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26
m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 1 : La Slack ; l'une des principales rivières du Boulonnais

La Slack

La Slack est l'une des principales rivières du Boulonnais. Sa longueur est de 22 km. Ses principaux affluents sont le ruisseau de Crembreux et le Bazinghen. Cette rivière traverse dix communes et se jette dans la Manche près d'Ambleteuse. Son débit moyen est de 0,6 m3/s.

La qualité de ce cours d'eau est suivie depuis la fin des années 70 par une station de mesures installée à Ambleteuse. Bien que la qualité de la Slack se soit améliorée, son état écologique est moyen. Le bon état prévu pour 2015 est reporté à 2027 suite à l'identification de pressions hydromorphologiques et de pollutions diffuses.

Des concentrations importantes en azote, phosphore, pesticides et matières en suspension sont aujourd'hui les principaux paramètres déclassants. Ce phénomène est lié en grande partie à l'érosion des sols en période de fortes pluies.

Les objectifs de l'étude

Le bassin versant de la Slack est caractérisé par une activité agricole et l'exploitation de deux carrières. C'est un territoire essentiellement rural, à l'exception des secteurs de Marquise et Rinxent.

Les campagnes réalisées ont pour objectif :
- d'établir un bilan de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant,
- d'identifier les sources de pollution,
- de quantifier les impacts des agglomérations de Rinxent et de Marquise.

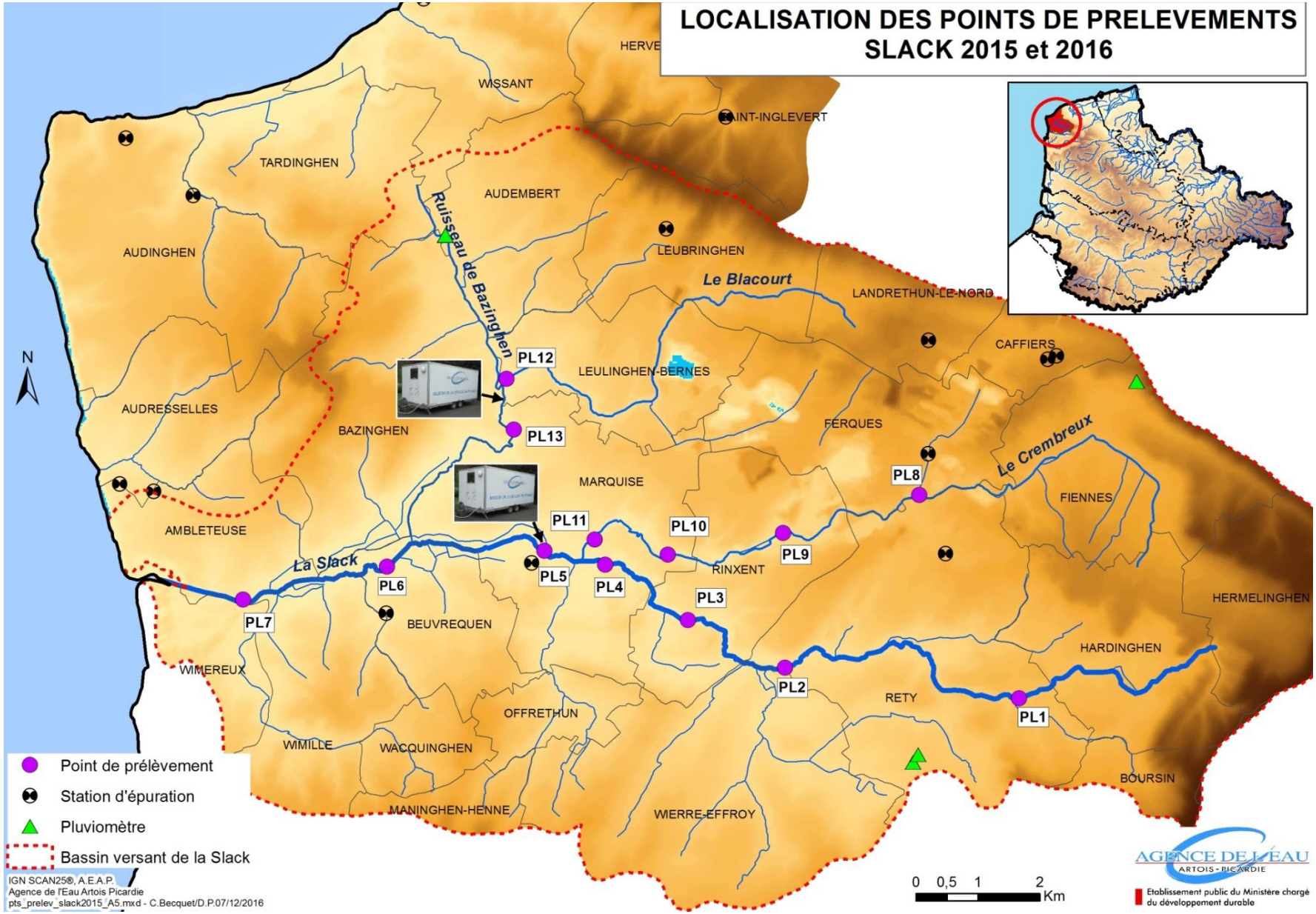
LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENTS
SLACK 2015 et 2016
HERVE
WISSANT
SAINT-INGLEVERT
TARDINGHEN
AUDEMBERT
Ruisseau de Bazinghen
AUDINGHEN
LEUBRINGHEN
Le Blacourt
LANDRETHUN-LE-NORD
CAFFIERS
PL12
LEULINGHEN-BERNES
AUDRESSELLES
BAZINGHEN
PL13
FERQUES
Le Crembreux
PL8
MARQUISE
FIENNES
AMBLETEUSE
PL11
PL10
PL9
La Slack
PL6
PL5
PL4
RINXENT
PL3
HERMELINGHEN
PL7
BEUVREQUEN
HARDINGHEN
WIMEREUX
PL2
RETY
PL1
OFFRETHUN
WIMILLE
WACQUINGHEN
BOURSIN
MANINGHEN-HENNE
WIERRE-EFFROY
N
Point de prélèvement
Station d'épuration
Pluviomètre
Bassin versant de la Slack
0 0,5 1 2 Km
IGN SCAN25®, A.E.A.P.
Agence de l'Eau Artois Picardie
pts_prelev_slack2015_A5.mxd - C.Becquet/D.P.07/12/2016
AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Une première campagne de prélèvements a été réalisée en 2015 sur l'ensemble du bassin versant. Elle s'est effectuée sur 13 points de mesure à raison de deux prélèvements par semaine pendant un mois, à la fois par temps sec et par temps de pluie. Elle portait sur des paramètres permettant de définir l'état physico-chimique et bactériologique du cours d'eau.
Les résultats de cette campagne ont mis en évidence :

- Des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement urbain par la présence d'ammonium et de matières organiques,
- Des modifications de la qualité de l'eau liées aux rejets des carrières,
- Des rejets diffus provenant de l'activité agricole, plus particulièrement sur le Crembreux et le Bazinghen,
- Des concentrations élevées en phosphore liées à des phénomènes d'érosion ou d'apports de particules fines par temps de pluie.

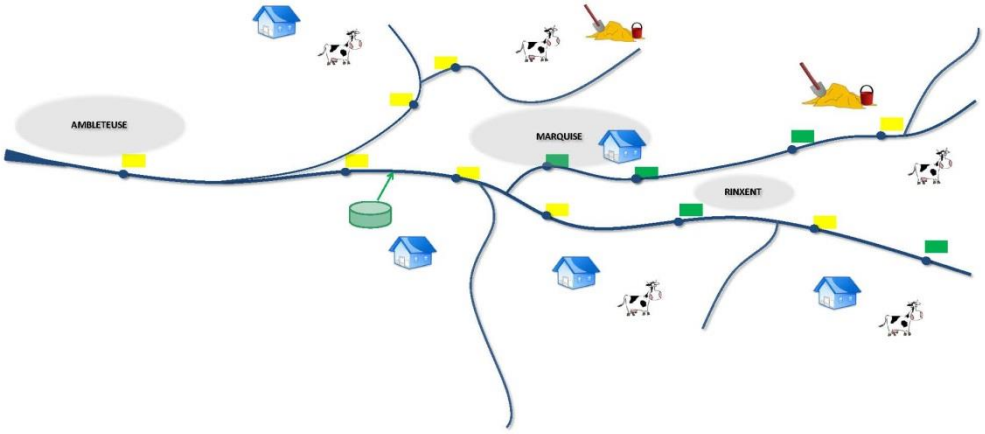

L'étude dévoile enfin un niveau de pollution bactériologique important pour tous les prélèvements. Ce constat laisse supposer des rejets diffus d'origine agricole ou liés à un dysfonctionnement de l'assainissement non collectif ou des systèmes d'assainissement urbain.

2016 : mise en œuvre de la mesure en continu

Deux laboratoires mobiles, équipés d'appareils de mesure en continu, sont installés pour une durée de deux mois (de octobre à décembre).
L'un est positionné sur la Slack à Marquise, en aval du Crembreux et en amont du rejet de la station d'épuration de Marquise. Cet emplacement permet de mesurer l'impact des rejets diffus agricoles et urbains sur la Slack et le Crembreux, ainsi que ceux du bassin carrier.
Le second est situé sur le Bazinghem, en aval de sa confluence avec le Blacourt : ce point va permettre de mesurer principalement les apports agricoles, ceux des carrières ainsi que les rejets diffus domestiques.
Ces équipements gèrent automatiquement le prélèvement d'échantillons et quantifient à haute fréquence les principaux contaminants pouvant altérer la qualité de l'eau, tels que l'azote, le phosphore, les particules solides et la matière organique.
En outre, des prélèvements ponctuels hebdomadaires sont effectués sur les 13 points de mesures suivis lors de la campagne 2015.

Des paramètres complémentaires à l'étude :

En complément du suivi de l'état physico-chimique, un bilan de la présence de pesticides est également mené. La recherche de substances actives témoigne ou non d'apports en contaminants chimiques liés d'une part au lessivage des sols agricoles en période hivernale, et d'autre part aux apports diffus du fait des pratiques des collectivités, des particuliers, ou des gestionnaires de voirie. Ces pollutions représentent une source de toxicité pour les espèces aquatiques.

Par ailleurs, le transfert de nutriments et de particules solides du continent vers la mer lié à des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols est une thématique importante. En 2011, les pertes suivantes ont été constatées :

- 10 000 T/an de MES, soit un taux d'érosion de 0,5 T/ha/an,
- 1 kg/ha/an de phosphore,
- 3 g/ha/an de pesticides.

Des mesures de débits sont réalisées à chaque prélèvement sur chacun des points, et par une mesure en continu au niveau des laboratoires mobiles.

Enfin, des pluviomètres sont installés sur les bassins versants amont afin de connaître l'impact du temps de pluie sur la qualité du cours d'eau.

Fiche 2 : Les stations de mesures automatiques de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Pour quoi faire ?

Camions équipés dans les années 70, remorques tractées pour le suivi des rejets industriels ou des milieux … depuis la fin des années 70, l'agence de l'eau s'est dotée de laboratoires mobiles qui ont beaucoup évolué au cours du temps !

Depuis 2004, l'agence a affecté deux stations mobiles au suivi des milieux et qui permettent de :

- Evaluer l'impact ou le bon fonctionnement d'un ouvrage en positionnant au besoin les deux stations en amont et en aval de l'ouvrage,
- Evaluer l'impact de rejets en particulier par temps de pluie,
- Quantifier les flux polluants grâce à des dispositifs de mesure de débits associés,
- Aider au dimensionnement des ouvrages d'épuration,
- Comprendre le fonctionnement des cours d'eau et expliquer les causes de leur dégradation,
- Décrire le fonctionnement de cours d'eau non perturbés,
- Acquérir de la donnée sur des cours d'eau peu connus,
- Etablir un diagnostic du milieu avant et après travaux de restauration
- Mettre en œuvre des contrôles d'enquête tels que prévus par la Directive Cadre Eau

Que mesure-t-on ?

Les stations de mesure sont alimentées en eau par des pompes immergées. Cette eau alimente divers appareils qui mesurent toutes les 10 minutes des paramètres permettant d'en déterminer la qualité :

- Des paramètres environnementaux : la température, la turbidité, le pH, la conductivité, l'oxygène dissous, l'intensité lumineuse, le débit, la pluviométrie,
- Des paramètres mesurant l'ammonium, le nitrate et le phosphate,
- Des paramètres relatifs à la matière organique,
- Des paramètres relatifs aux algues.

Quelques exemples de campagnes de mesures automatiques

Depuis 2009, l'agence de l'eau a lancé quelques campagnes de mesures automatiques dans le bassin Artois Picardie dont voici quelques exemples :

- **En 2014** : 2 campagnes de mesure (dont une effectuée par temps de pluie) **sur la Liane**: en **aval des stations d'épuration de Desvres et Samer**, un suivi sur le cours de la Liane et de ses affluents a été effectué en 11 points afin de mieux appréhender les évolutions de la qualité ; Enfin, le débit a été suivi en continu à Wirwignes et à Carly au niveau des stations automatiques.
  Objectif : établir un bilan de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant, identifier les sources de pollution et quantifier l'impact des agglomérations de Desvres et de Samer.
- **Entre septembre 2010 et février 2011**, 2 campagnes de mesures en continu des flux en azote et en phosphore ont été menées **à Wimille (62) et Wimereux (62)** avec la station marine de Wimereux,
  Objectif : évaluer la variabilité des flux et des apports à la mer.
- **En 2010, le plan d'eau du Quesnoy** a fait l'objet de proliférations algales récurrentes. Une campagne de mesures a été programmée en mai juin 2010,
  Objectif : suivre l'efficacité d'un traitement expérimental à la paille d'orge supposé prévenir ou limiter la prolifération de cyanobactéries.
- **En mars et avril 2009 : sur les Evoissons à Bergicourt (80),** une campagne de mesures a été menée sur cette station peu impactée par les activités humaines et considérée comme une station de référence sur le bassin Artois-Picardie,
  Objectif : décrire le fonctionnement naturel d'une rivière calcaire pour mieux exploiter et interpréter les données acquises en surveillance sur d'autres cours d'eau.

Fiche 3: LE SYMSAGEB ou la gestion de l'eau dans le boulonnais

Les missions du SYMSAGEB

- Animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Boulonnais (par le biais de la CLE).
- Intervention sur la prévention des inondations.
- Gestion et restauration des milieux naturels aquatiques.
- Action en lien avec la lutte contre les pollutions et l'alimentation en eau potable.

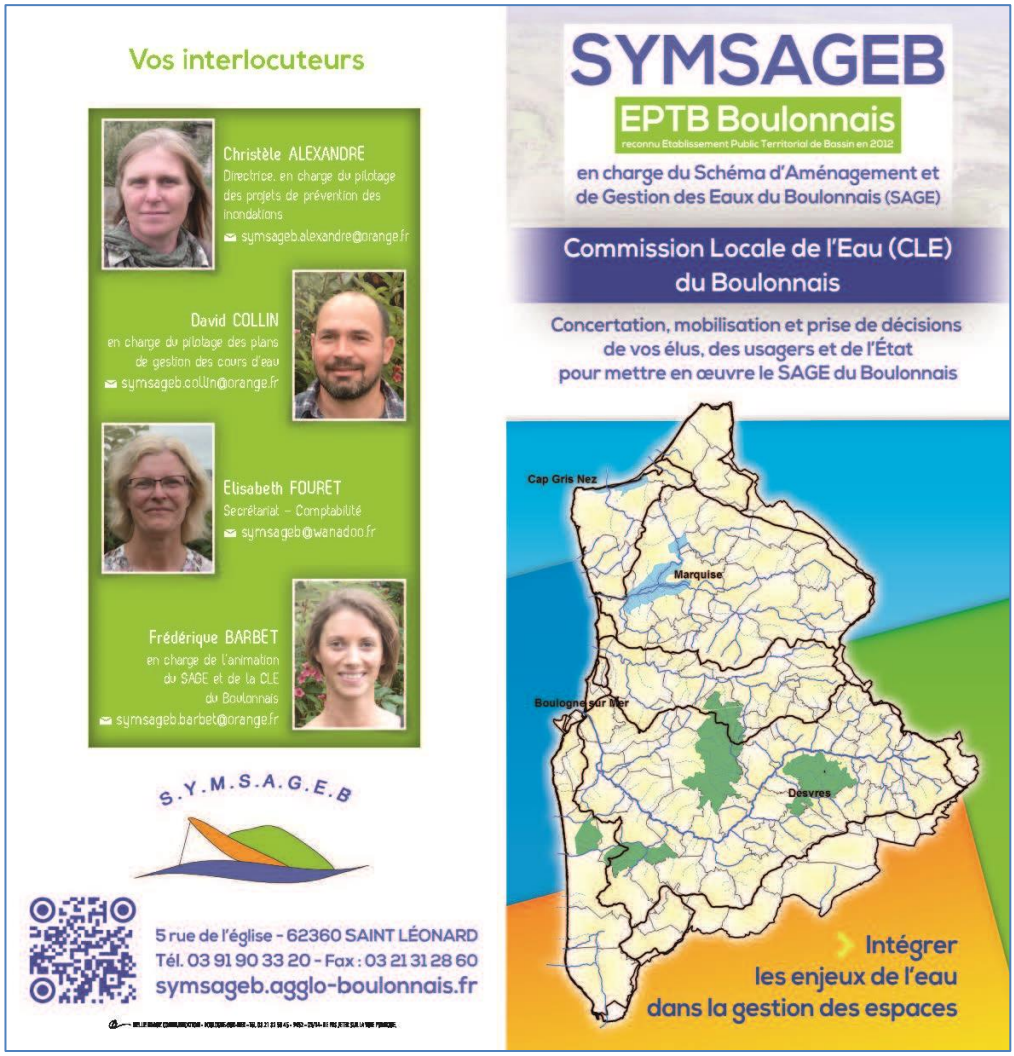

Les missions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

- Faire respecter le SAGE: mettre en cohérence les projets avec ce qui a été décidé par les acteurs locaux dans le SAGE.
- Faire vivre le SAGE : s'assurer que l'ensemble des ambitions du SAGE soient prises en compte.
- Évaluer le SAGE : responsabiliser les acteurs locaux, et ajuster les objectifs et moyens au regard de l'évolution du territoire.
- Réviser le SAGE : lorsque cela est nécessaire, afin d'être conforme aux dispositions règlementaires nationales et européennes, et compatible au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie.

Commission Locale de l'Eau (CLE) du Boulonnais

Concertation, mobilisation et prise de décisions de vos élus, des usagers et de l'État pour mettre en œuvre le SAGE du Boulonnais

Carte stratégique globale du SAGE

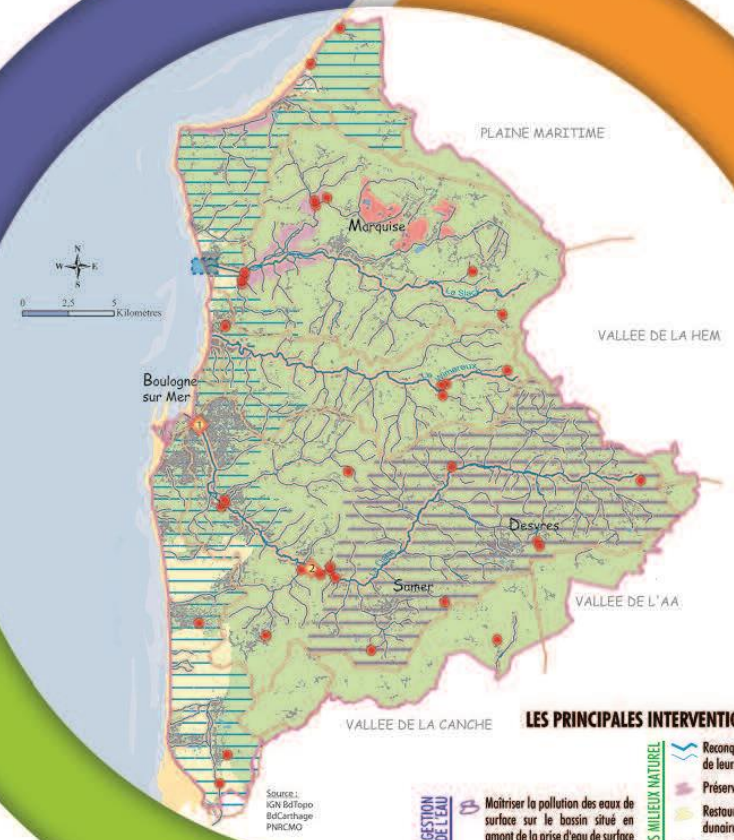

LES PRINCIPALES INTERVENTIONS STRATÉGIQUES

LA GESTION QUALITATIVE DE L'EAU

- Maîtriser la pollution des eaux de surface sur le bassin situé en amont de la prise d'eau de surface de la Liane à Carly destinée à l'alimentation en eau potable
- Maîtriser la pollution de proximité des eaux littorales

LA RESSOURCE EN EAU

- Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau par une valorisation optimale des ressources internes du SAGE
- Optimiser si nécessaire et protéger les points de production actuels d'eau potable d'origine souterraine, améliorer les traitements de potabilisation

LES MILIEUX NATUREL

- Reconquérir la qualité écologique et paysagère des rivières et de leurs milieux associés
- Préserver et valoriser les marais arrière littoraux
- Restaurer, valoriser et protéger les milieux humides en zone dunaire
- Respecter la naturalité et la fonctionnalité de l'estuaire de la Slack

LA GESTION DE L'ESPACE

- Intégrer les enjeux de l'eau dans la gestion des fonds de vallée
- Intégrer les enjeux de l'eau dans la gestion des espaces agricoles et forestiers
- Gérer de façon équilibrée la ressource en eau dans le bassin carrier de Marquise
- Prendre en compte l'ensemble des usages dans la gestion des ouvrages hydrauliques (1: Marguet, 2: Mourlinghen)
- Maîtriser les inondations dans les zones les plus vulnérables
- Maîtriser les écoulements et la pollution des eaux en provenance des zones artificialisées

SYMSAGEB :

EPTB du Boulonnais

- Met en œuvre deux stratégies du SAGE : **reconquérir** la qualité écologique et paysagère des rivières et des milieux associés et **maîtriser** les inondations dans les zones les plus vulnérables
- **Héberge** la chargée de mise en œuvre du SAGE et lui donne les moyens d'agir

Fiche 4 : L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, outil de solidarité financière au service de l'eau

Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Comme les 5 autres agences de l'eau françaises, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a été créée par la Loi sur l'Eau de 1964, renforcée en 1992, 2006, 2010 et 2016

Etablissement public de l'Etat agissant sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, l'Agence de l'Eau est un véritable **outil de concertation et de solidarité financière entre les acteurs socio - économiques de la politique de l'eau** dans le Bassin Artois – Picardie*.

Les **redevances** qu'elle perçoit auprès des agriculteurs, des industriels et des habitants, et qui constituent l'essentiel de ses recettes, lui permettent de verser des **aides** financières à tous ceux qui réalisent des actions de lutte contre la pollution de l'eau, gèrent et préservent les milieux aquatiques, protègent la ressource et sécurisent l'eau potable.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, étend les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

Le Bassin Artois Picardie

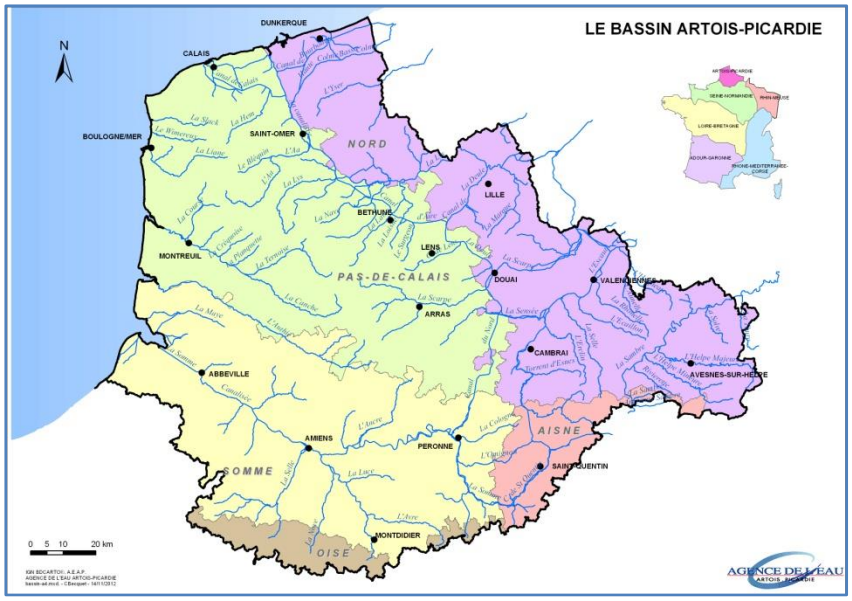

Plus petit bassin hydrographique de France métropolitaine en superficie, il s'étend sur les districts internationaux de l'Escaut et de la Meuse. Pour 20 000 km² de superficie, le Bassin Artois - Picardie compte 8 000 km de cours d'eau et 270 km de côtes.

75% de sa population est urbaine, et ses 4,7 millions d'habitants se répartissent sur 2 479 communes.

A ce titre, le Bassin Artois - Picardie couvre 100% des communes du Nord et du Pas-de-Calais, 94% de la population de la Somme, 14% de la population de l'Aisne et 13% de la population de l'Oise.

310 millions de m^3 d'eau potable pour 1 100 forages y sont produits par an, 92% de la production provenant de l'eau souterraine. Le prix moyen de l'eau dans le Bassin Artois - Picardie de 4,51 € TTC par m^3 (référence année 2015).

1 milliard d'euros pour le bon état des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau du bassin Artois Picardie entre 2013 et 2018

Le **X^{ème} Programme d'Intervention**, en respect d'un cadrage législatif national et européen, détermine les règles d'intervention de l'Agence pour la période **2013-2018**, et prévoit à ce titre **1 milliard de dépenses et de recettes pour participer au financement de 2,5 milliards d'euros de travaux**.

Ce Programme d'Intervention est approuvé et adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, présidé par Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord, après avis du Comité de Bassin Artois - Picardie.

Ce dernier est un véritable parlement de l'eau qui réunit toutes les catégories d'usagers, dont les collectivités territoriales, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les consommateurs, mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il est présidé par André Flajolet, Maire de Saint-Venant, Conseiller Général du Nord-Pas de Calais, Conseiller Communautaire d'Artois-Lys, président du comité national de l'eau (2008 et 2012) et rapporteur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

Avec son X^{ème} Programme d'Intervention, l'Agence s'engage pleinement dans une démarche de développement durable :

- Au titre de l'environnement : en œuvrant pour l'atteinte du bon état des eaux
- Au titre de l'économie : en injectant 1 milliard d'euros en 6 ans dans l'économie sur 2,5 milliards de travaux
- Au titre du social : en induisant 11 000 emplois

Le SDAGE: document de planification de la gestion de l'eau

Le SDAGE est un document de planification de la gestion de l'eau. Il donne les objectifs et les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux. Les priorités définies pour les 5 années à venir seront financées au travers des redevances perçues via la facture d'eau. Celles-ci ne feront pas l'objet d'une augmentation pour les ménages.

Le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 a été adopté par le comité de bassin le 16 octobre 2015. Il établit un programme à la fois ambitieux et réaliste pour la reconquête de l'eau et de la biodiversité.

Dans un contexte de changement climatique, le SDAGE prévoit entre autres, une reconquête des captages en eau potable dégradés et une amélioration de 40 % de la qualité écologique des cours d'eau, plans d'eau, estuaires et eaux côtières.

Il introduit des règles nouvelles visant la préservation des zones humides et des prairies, la gestion des eaux pluviales, la restauration de connexions latérales aux cours d'eau pour la biodiversité et la gestion des inondations ainsi que l'accompagnement de la mise en place de la nouvelle organisation intercommunale pour la gestion des inondations et des milieux aquatiques.

Les actions à mener ont été estimées à 2,2 milliards d'euros sur la période 2016-2021. Elles seront accompagnées par des aides financières de l'agence de l'eau adaptées aux objectifs fixés.

Adaptation du 10^{e} programme d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2016-2018, pour répondre aux objectifs du nouveau SDAGE.

Pour la mise en œuvre du SDAGE 2016-2021 et le ciblage des actions les plus efficaces au regard des objectifs, le programme financier des interventions de l'Agence de l'eau a été adapté.

Il prévoit notamment :

- une priorisation de ses actions dans les secteurs identifiés comme les plus « urgents »,
- la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable,
- la mise aux normes des bâtiments d'élevage dans les nouvelles zones vulnérables pour lutter contre la pollution par les nitrates,
- le déploiement de techniques alternatives dans la gestion des eaux pluviales,
- l'incitation à l'innovation, en particulier pour l'agriculture et l'industrie.